







Plan Vélo de Bourg-la-Reine

2018 - 2021

Sommaire

Introduction

1. Evolution de l'usage du vélo dans un contexte national

2. L'usage du vélo dans le contexte local

A. La politique locale en faveur de la pratique du vélo

- 1. Les petites reines : l'exemplarité des agents municipaux
- 2. Une incitation financière pour l'achat de VAE (Vélo à Assistance Électrique)
- 3. Événements promouvant la pratique du vélo

B. Le plan vélo : une démarche participative

- 1. Réunions publiques : Place de la Gare
- 2. Enquête sur la pratique du vélo à Bourg-la-Reine

3. État des lieux

A. Les usages du vélo à Bourg-la-Reine

- 1. Le recours au vélo comme moyen de déplacement domicile travail
- 2. La pratique du vélo pour les loisirs
- 3. La pratique du vélo comme mode de déplacement touristique

B. Les aménagements cyclables à Bourg-la-Reine

- 1. Bande cyclable
- 2. Sas cyclable
- 3. Signalisation verticale
- 4. Double sens cyclable
- 5. Signalisation horizontale
- 6. Appuis vélos
- 7. Implantation de parkings vélos sécurisés dans l'espace urbain

C. Points forts et pistes d'améliorations

- 1. Points forts
- 2. Points d'améliorations : aménagement et services

4. Objectifs et mise en œuvre du Plan Vélo 20 18 - 2021

A. Des objectifs en conformité avec l'Agenda 21

B. Des aménagements pour faciliter l'usage du vélo

- 1. Infrastructures de stationnement et intermodalité
- 2. Aménagements cyclables : signalétique verticale et horizontale
- 3 Services
- 4- Incitation à la pratique du vélo : sensibilisation, formation, communication

C. Calendrier de déploiement

Introduction

La Ville de Bourg-la-Reine développe et soutient, depuis plusieurs années, des solutions de transports respectueuses de l'environnement qui s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable. Ces actions, formalisées dans le Plan d'Actions pour l'Énergie Durable adopté en 2010, puis dans l'agenda 21 (2013), ont pour ambition d'inciter les Réginaburgiens à s'orienter vers des déplacements doux, comme le vélo. Cette volonté est intégrée dans l'objectif « Permettre la circulation du vélo partout dans la ville », premier point de l'orientation stratégique « Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous » de l'Agenda 21.

La Ville de Bourg-la-Reine a décidé d'élaborer un plan vélo dans l'optique de coordonner les initiatives ainsi que les projets locaux sur le thème de l'usage de la bicyclette. Ce plan a été conçu en concertation avec les usagers actuels, les citoyens et potentiels futurs cyclistes, ainsi que les différents services de la Ville.

Il synthétise l'ensemble des réflexions, diagnostics et actions relatives au développement de la circulation du vélo en ville.

Il repose dans une première partie, sur un état des lieux de la ville, présentant l'ensemble des aménagements actuels. En réponse à ce diagnostic du territoire, ce document présente, dans un second temps, l'ensemble des actions que la Ville s'engage à mener.

1. Evolution de l'usage du vélo dans un contexte national

Le vélo, depuis son invention, a vu son usage évoluer avec la société.

Les années 1920-1950 ont marqué l'âge d'or de la bicyclette comme moyen de transport : la voiture n'étant pas encore devenue populaire et restant surtout trop coûteuse, le vélo apparaissait alors comme le moyen de déplacement de prédilection de la classe populaire et ouvrière.

Cependant, la pratique perdit de la vitesse à la suite de la promotion du « tout voiture » dans les années 1960. La bicyclette fut alors reléguée au rang de simple accessoire de loisir.

Mais depuis la fin des années 90, le vélo redevient un outil de déplacement quotidien grâce à ses nombreux avantages.

- C'est un mode de déplacement durable, économe et qui ne prend pas beaucoup d'espace. Dans cette perspective, l'usage du vélo est un véritable enjeu pour l'avenir.
- Le vélo peut jouer un rôle fondamental dans le domaine de la santé publique : la pratique d'une activité sportive régulière permet d'améliorer sa condition physique, de lutter contre l'obésité, de réduire les risques de maladies cardio-vasculaires ou de certains cancers.
- Les avantages de la pratique du vélo sur la qualité de vie en ville sont multiples : réduction de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effets de serre, limitation des nuisances sonores, apaisement de la circulation.
- Les évolutions technologiques (vélo à assistance électrique) permettent aux usagers de couvrir des distances plus importantes, voire de remplacer une seconde voiture par un vélo.

La prise de conscience de l'ensemble de ces atouts incite aujourd'hui les pouvoirs publics à favoriser le retour à une pratique régulière du vélo.

2. L'usage du vélo dans le contexte local

A. La politique locale en faveur de la pratique du vélo

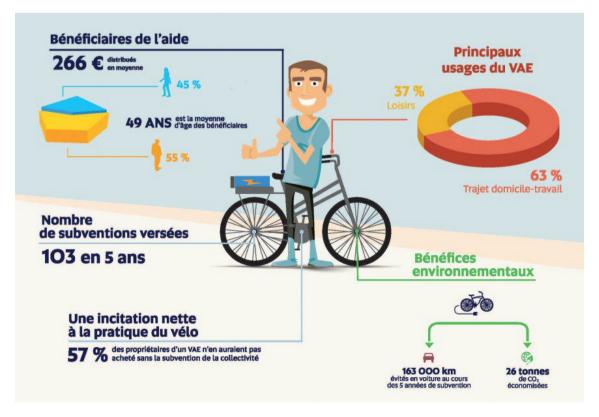
Compte tenu de sa superficie et de sa topographie, la Ville de Bourg-la-Reine œuvre depuis de nombreuses années à mettre le vélo au cœur des déplacements des Réginaburgiens en se montrant exemplaire, mais aussi en développant des dispositifs incitatifs et en proposant des événements autour du vélo.

1. Les petites reines : l'exemplarité des agents municipaux

En 2008, la Ville de Bourg-la-Reine a décidé de mettre des vélos à la disposition de ses agents municipaux pour encourager la mobilité douce dans le cadre des déplacements professionnels. En 2017, la flotte de vélo se complète avec l'acquisition de 3 vélos à assistance électrique, afin d'augmenter et de faciliter l'usage du vélo sur le territoire.

2. Une incitation financière pour l'achat de VAE (Vélo à Assistance Électrique)

Suite à une délibération adoptée par le conseil municipal du 21 mars 2012, et dans le cadre de la politique d'encouragement des modes de déplacements doux, la Ville de Bourg-la-Reine a proposé, de mars 2012 à mars 2017, un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). Ce dispositif a été suspendu au profit de la nouvelle prime nationale proposée par l'État. Depuis le 1^{er} mars 2018, une aide communale, plafonnée à 100 euros, est attribuée à toute personne non soumise à l'impôt sur le revenu l'année précédant l'acquisition du cycle et se cumule à la participation de l'État, l'ensemble ne pouvant excéder 200 euros.



De 2012 à 2017, plus de 100 personnes ont pu bénéficier de la subvention accordée par la Ville pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Les bénéfices environnementaux s'estiment au nombre de kilomètres de trajets en voiture évités et aux tonnes de CO₂ non émises.

3. Événements promouvant la pratique du vélo

Tout au long de l'année, la Ville de Bourg-la-Reine organise de nombreux événements afin de promouvoir la mobilité douce.

Rando-rollers

Depuis plus de 10 ans, d'avril à novembre, la Ville invite les Réginaburgiens, un week-end par mois, à une balade en rollers, dans les rues de Bourg-la-Reine. Les amateurs de trottinettes et vélos sont également les bienvenus. Cet événement a pour objectifs d'allier (re)découverte de la commune, réappropriation de l'espace public et pratique sportive, en toute convivialité. De nombreux cyclistes y prennent part.



• Semaine européenne de la mobilité

Créé en 2002, à l'initiative de la Commission européenne, cet événement a pour objectif d'inciter le plus grand nombre de personnes à adopter une démarche éco-citoyenne pérenne en privilégiant les déplacement doux et alternatifs à la voiture particulière : transports publics, covoiturage, autopartage, vélo.

De 2012 à 2015, la Ville de Bourg-la-Reine a organisé un salon de la mobilité douce. Lors de ce rendez-vous, les Réginaburgiens ont eu la possibilité de découvrir les nouveautés, astuces et conseils pour faciliter leur pratique du vélo et d'appréhender de nouvelles mobilités.

Bourse aux vélos

Les villes de Sceaux et Bourg-la-Reine, avec le soutien de l'association « Mieux se Déplacer à Bicyclette » (MDB) ont coorganisé une bourse aux vélos à l'occasion de l'événement « Vélo en ville », à Sceaux, le 21 mai 2017. Cet événement a pour objectif principal de mettre en relation vendeurs et acheteurs afin que chacun trouve le cycle qui lui convient lors d'une journée conviviale dédiée au vélo. Le bilan donne les résultats suivants : 140 vélos déposés, 104 vélos vendus, 19 marquages bicycode. Ce bilan positif a conduit à renouveler l'opération le 27 mai 2018.

Au delà de la Bourse, de nombreux exposants présentent à cette occasion les nouveautés en matière de mobilité (VAE, EDP, vélos spécifiques).

• Repair'café: réparation de vélos

Les habitants souhaitant entretenir leur vélo ont la possibilité de se rendre aux rendez-vous du Repair'café qui se tient à Bourg-la-Reine tous les deux mois. Des experts bénévoles se mobilisent, le temps d'une demi-journée, pour apporter leurs diagnostics et leurs conseils afin d'aider à la réparation de bicyclettes ou autres objets.

B. Le plan vélo : une démarche participative

Afin d'associer le plus grand nombre d'habitants à l'élaboration du plan vélo, une large réflexion a été engagée à plusieurs niveaux. En interne, un groupe de travail composé d'agents des Services Techniques et du service Développement Durable a été mis en place. Ce travail a été validé à chaque étape par les élus référents du projet.

1. Réunions publiques : Place de la Gare

La Ville a entamé, dès le mois de juin 2017, une concertation publique de plusieurs mois dédiée à l'aménagement de la Place de la Gare. Dans ce lieu, convergent et se croisent de nombreux flux notamment de piétons (22 000 personnes rejoignent quotidiennement la gare RER), de cyclistes, d'automobilistes et de bus RATP (1 300 par jour).

Le projet entend donner la priorité aux piétons et aux déplacements doux en gommant la fracture actuelle entre le centre-ville et la place, fracture physique matérialisée par le boulevard Joffre. Moderniser, sécuriser et redynamiser, tels sont les enjeux du projet auxquels les habitants, les partenaires et les usagers ont été invités à prendre part.

Suite à un appel à volontaires lancé du 22 juin à début juillet 2017, l'agence Traitclair a sélectionné 30 personnes sur des critères d'âge, de sexe, de composition du ménage et de lieu d'habitation. L'objectif était de créer un panel représentatif des habitants de Bourg-la-Reine. Ils ont pu exposer leur opinion dans le cadre d'ateliers organisés autour de plusieurs temps forts. Ces derniers étaient consacrés aux espaces piétonniers, aux vélos, aux quais de bus et à l'aménagement de la place et de ses abords. Les échanges ont permis de recueillir les informations suivantes.

Quelques constats

- Une circulation des cyclistes difficile sur le boulevard du Maréchal Joffre.
- Des difficultés de stationnement sur la place.
- Un parking vélo sécurisé dans le parking Indigo sous-utilisé car trop éloigné et peu connu.

Propositions des participants

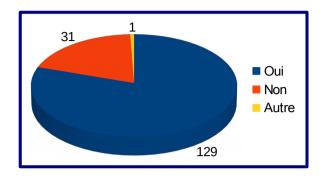
- Déplacer la piste cyclable du boulevard du Maréchal Joffre du côté de la voie bus à celui du trottoir du marché.
- Créer des emplacements sécurisés près de la gare en les situant à portée de vue des passants pour éviter les vols ou trouver des solutions sécurisées type casiers fermés. Ces abris pourraient être en bois, enterrés ou à étages (comme aux Pays-Bas).
- Proposer des attaches qui permettent d'inclure le cadre et les roues.
- Installer une station Vélib près du parking Indigo, au plus proche de la gare.
- Différencier l'espace piéton et la piste cyclable car beaucoup de cyclistes circulent sur les trottoirs.
- Transformer le square du cèdre en parking sécurisé pour vélos.

2. Enquête sur la pratique du vélo à Bourg-la-Reine

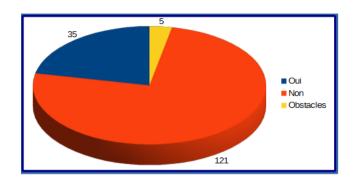
La Ville a souhaité, à travers une enquête, recueillir l'avis ainsi que les attentes des Réginaburgiens quant à l'usage du deux-roues non motorisé dans la commune. Avec plus de 160 participants, cette

enquête a mobilisé autant de femmes que d'hommes (respectivement 81 et 80) ainsi que l'ensemble des tranches d'âges. En voici quelques éléments-clés.

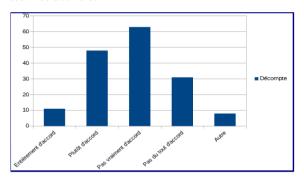
Vous circulez régulièrement à vélo dans Bourg-la-Reine ?



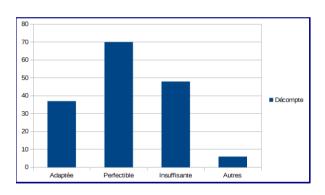
Dans les rues de Bourg-la-Reine, les cyclistes peuvent-ils circuler en toute sécurité ?



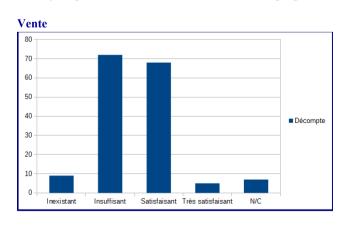
Aux carrefours, la signalisation à destination des cyclistes est suffisamment claire pour assurer un partage sécurisé des voies



La signalisation (panneaux et marquage au sol) est...



Quel regard portez-vous sur les services liés au vélo proposés sur le territoire communal :



Réparation

80

70

60

50

40

10

Inexistant Insuffisant Satisfaisant Très satisfaisant N/C

3. État des lieux

A. Les usages du vélo à Bourg-la-Reine

La ville se caractérise par un large éventail de pratiques du vélo. En effet, l'enquête réalisée par la mairie permet de mettre en avant la typologie des habitants concernés par la pratique du vélo.

1. Le recours au vélo comme moyen de déplacement domicile - travail

La pratique du vélo pour les déplacements domicile-travail (ou école) progresse, pour devenir un véritable moyen de transport, encouragé par la Ville.

Cette pratique intègre l'intermodalité, c'est-à-dire l'usage du vélo combiné à un mode de transport en commun tel que le RER ou le bus.

De nombreux usagers utilisent leur vélo pour rejoindre la gare. Dans ce cadre, les attentes des cyclistes portent notamment sur la sécurisation des vélos et les infrastructures pour les garer dans la ville.

2. La pratique du vélo pour les loisirs

Déjà bien installée, la pratique « loisirs » est majoritaire à Bourg-la-Reine. L'attente principale des usagers concerne la sécurité face au trafic, à travers la mise en place de pistes ou de bandes cyclables et de panneaux indicateurs.

3. La pratique du vélo comme mode de déplacement touristique

Les touristes qui séjournent à Bourg-la-Reine n'utilisent que très peu le vélo pour découvrir la ville ou le département. L'usage touristique est donc encore très faible. Pour ces usagers, la demande porte principalement sur la signalisation, la sécurité et l'état de la voirie.

B. Les aménagements cyclables à Bourg-la-Reine

La qualité de la signalisation des aménagements et des itinéraires cyclables constitue une des priorités de la Ville pour assurer la sécurité et le confort des usagers. De plus, la présence de nombreuses zones 30 sur la majeure partie du territoire semble assurer des conditions de sécurité favorables à l'utilisation du vélo.

1. Bande cyclable

La ville de Bourg-la-Reine et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, pilote de la restructuration des voies départementales, ont fait le choix des aménagements de bandes multifonctionnelles ou cyclables.

Les bandes cyclables sont des voies de circulation incluses sur la chaussée et délimitées par un marquage blanc, complété par un pictogramme «vélo» indiquant que l'itinéraire est réservé exclusivement aux cyclistes.

Ce type d'équipement destiné à sécuriser leur pratique est implanté notamment sur les chaussées de l'avenue du Général Leclerc et du Boulevard du Maréchal Joffre où le trafic est intense et la vitesse limitée à 50 km/h.

Cette voie de circulation permet aux cyclistes d'être plus visibles et donc mieux pris en compte par les voitures aux intersections.

2. Sas cyclable

Afin d'accroître la sécurité des cyclistes réginaburgiens, le Conseil Départemental a mis en place, sur certaines intersections, notamment sur l'Avenue du Général-Leclerc, des sas cyclables. Il s'agit d'espaces réservés aux vélos entre la ligne d'arrêt des voitures et les passages piétons. Cette zone permet aux cyclistes d'être plus visibles en se plaçant devant les véhicules motorisés et de pouvoir démarrer en toute sécurité. La sécurisation des intersections sera également complétée par de la signalisation verticale.

Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine généralise cet équipement au fur et à mesure des travaux de voirie qu'il entreprend.

3. Signalisation verticale

La signalisation est un outil fondamental pour favoriser les circulations douces. Ces panneaux visent à assurer la sécurité des usagers (cyclistes, mais aussi piétons et automobilistes) en les informant des risques liés à la circulation ou d'éléments utiles à leur prise de décision.

4. Double sens cyclable

Le Code de la Route a introduit en 2008 le double sens cyclable dans les zones 30. Cela permet de réduire la distance à parcourir pour les usagers à vélo mais également d'améliorer la sécurité du fait de la baisse du différentiel de vitesse et d'une meilleure visibilité des différents usagers.

L'ensemble des voies communales de Bourg-la-Reine est limité à 30 km/h. La plupart des quartiers sont actuellement en zone 30, ou vont le devenir à court terme à l'issue des travaux en cours (quartier nord-est) et ce afin de généraliser les zones de circulation apaisée à l'ensemble de la ville. Les voies communales à sens unique pour les automobilistes sont d'ores et déjà en double-sens cyclables.

5. Signalisation horizontale

Ce marquage au sol de lignes ou de pictogramme «vélo» a pour objectif de guider les cyclistes en leur fournissant un certain nombre d'informations telles que la délimitation des espaces, les règles de conduite ainsi que le stationnement. Cette signalisation horizontale ne se substitue pas aux panneaux verticaux, elle est complémentaire. Elle rappelle également aux automobilistes la présence potentielle de vélos en double-sens.

6. Appuis vélos

La ville dispose à ce jour de 27 stations d'appuis vélos disposées à proximité des lieux fréquentés régulièrement et équipés de panneaux signalétiques, représentant au total près de 320 places. Ces installations urbaines sont disposées sur des espaces sécurisés de façon à ce que le cycliste puisse garer et reprendre son vélo sans dommage pour lui et les autres usagers.

Le choix des équipements repose sur plusieurs critères : ils doivent être compacts pour économiser l'espace et éliminer les supports cycles qui ne peuvent accueillir qu'un seul vélo.

L'état des lieux des aménagements existants est présenté en **Annexes**, avec un plan pour chacun des aménagements présentés précédemment :

- Annexe 1 : plan des bandes et pistes cyclables,
- Annexe 2 : plan de signalisation verticale existante pour les vélos,
- Annexe 3 : plan des appuis vélos, complété par le plan des équipements de la ville,
- Annexe 4 : plan de la réglementation de la vitesse et de la typologie des voies,
- Annexe 5 : plan des sens de circulation.

7. Implantation de parkings vélos sécurisés dans l'espace urbain

A Bourg-la-Reine, le vélo étant un moyen de transport de plus en plus utilisé, les usagers attendent une réelle protection de leur vélo contre les intempéries et surtout contre le vol. En effet, on dénombre 1 076 vélos volés chaque jour en France, soit 400 000 vols de bicyclettes chaque année. Or une enquête de l'IFRESI- CNRS a montré que 20 à 25% des cyclistes renoncent à la pratique de ce mode de transport après avoir été victimes d'un vol.

Laisser son vélo en toute sécurité, à la gare notamment, avant de prendre le RER ou le bus, deviendrait possible grâce à l'installation d'un parking vélos sécurisé.

C. Points forts et pistes d'améliorations

1. Points forts

• Des acteurs motivés

Les acteurs locaux ont identifié le potentiel du vélo dans la stratégie en matière de développement durable. En effet, il est important de concevoir le vélo comme un mode de déplacement à part entière. Cela veut dire, en terme de conception de l'espace public, que le vélo est a traiter à égalité avec les modes motorisés.

La Ville multiplie les aménagements cyclables aussi bien pour la pratique utilitaire que loisirs.

• Des initiatives concrètes

La création d'une nouvelle place de la gare correspond à la volonté de la Ville d'améliorer la sécurité publique et les flux de circulation. Dans ce cadre, la sécurisation des flux de cyclistes constitue l'un des objectifs prioritaires.



• Une enseigne répondant aux demandes des cyclistes : magasin Cyclexpert

Cet espace de vente d'une surface de 275 m² occupe le centre-ville depuis plus de 30 ans. Il propose des services, des produits de dépannage et accessoires sportifs pour les cyclistes. L'enseigne dispose également d'un catalogue de vélos et de prestations comme la réparation et l'entretien du matériel.

• Ridy: système de réparation des vélos

Depuis mai 2017, la RATP et la start-up Ridy proposent régulièrement, à la gare de Bourg-la-Reine, un stand itinérant de réparation de vélos. Cette opération permet donc aux cyclistes de déposer leur vélo dès 7 h 30 et de le récupérer jusqu'à 20 h, tous les premiers et troisièmes mardis du mois. Une alternative pratique et intéressante, notamment pour les usagers des transports en commun.

• Station vélib'

Au mois d'avril, Bourg-la-Reine a accueilli une station Vélib' au 55, avenue du Général-Leclerc. Un service qui offre l'opportunité de se déplacer dans la ville et ses environs grâce à des vélos légers dont 30 % sont équipés de l'assistance électrique. Disponibles en libre service à toute heure, ces vélos sont parfaitement adaptés à un usage occasionnel pour qui ne souhaite pas investir dans l'achat d'une bicyclette. En permettant d'éviter les problèmes de stationnement, le Vélib convient également aux utilisateurs réguliers.

2. Points d'améliorations : aménagement et services

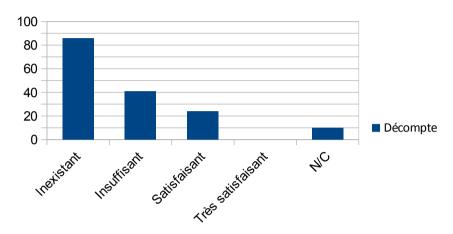
• Des services à développer

L'enquête vélo menée par la Ville a révélé que, pour une forte majorité des sondés, les services mis à la disposition des usagers du vélo sur le territoire communal sont insuffisants (cf. diagramme p 12). Par exemple, aucun commerce ne propose de service de location temporaire de vélo aux résidents qui le souhaitent. Cependant, grâce à l'accueil du dispositif Vélib' à Bourg-la-Reine en 2018, la Ville tente de pallier ce manque.

Par ailleurs, pour information, Île-de-France Mobilités a annoncé le développement d'un nouveau service de location longue durée de vélos à assistance électrique. L'idée est de favoriser la bascule des Franciliens vers le vélo, notamment lors des trajets domicile-travail, pour multiplier par 3 l'usage de ce mode de transport.

L'objectif est de proposer un système d'abonnement mensuel qui pourra être remboursé à 50% par l'employeur (dans le cadre des déplacements intermodaux). Le tarif de l'abonnement, qui reste à déterminer, se voudra incitatif et abordable au plus grand nombre de profils de cyclistes.

Quel regard portez-vous sur les services de location de vélos proposés sur le territoire communal :



Enquête vélo Ville de Bourg-la-Reine - 2017

• Des appuis vélos insuffisants aux abords de la gare

Une enquête terrain réalisée par les services de la Ville a permis de dénombrer la présence de 80 à 95 vélos stationnés hors appui-vélo aux abords de la gare, attachés à des poteaux de signalisation ou à des barrières, et ce malgré l'existence de 98 appuis vélos destinés au stationnement, largement sous-utilisés. Les raisons de ces pratiques sont multiples. Elles sont dues d'une part à la localisation des infrastructures disponibles et d'autre part à un souci de sécurité.

En effet, les 72 emplacements pour vélos situés dans l'allée desservant les HLM ne sont pas sécurisés. Cette allée utilisée uniquement comme parking de deux roues est un cul de sac peu fréquenté et à l'abri des regards. Certain cyclistes adeptes de l'intermodalité préfèrent donc attacher leur vélo sur des barrières ou poteaux de rue situés sur une zone passante.

• Des difficultés liées à l'intermodalité

Bourg-la-Reine étant située à seulement 5 km de Paris, les Réginaburgiens peuvent rejoindre la capitale en vélo. L'articulation vélo-train et l'accueil des vélos à bord des trains ont été développés et favorisés gratuitement par la RATP.

Cependant, la forte densité de voyageurs est susceptible de générer, en présence de vélos, des problèmes d'exploitation sur certaines dessertes, particulièrement sur les grandes stations et aux heures de pointe tels que inconfort des voyageurs, conflits entre usagers, retards de trains, saturation.

4. Objectifs et mise en œuvre du Plan Vélo 2018 – 2021

Pour rappel, la ville de Bourg-la-Reine développe et soutient, depuis plusieurs années, des solutions de transports respectueuses de l'environnement qui s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable, avec pour ambition d'inciter les Réginaburgiens à s'orienter vers des déplacements doux comme le vélo.

A travers son Plan Vélo, la ville de Bourg-la-Reine a pour objectifs de :

- généraliser les zones de circulation apaisée à l'ensemble de la ville, pour faciliter la mise en œuvre de la signalisation, d'équipements et de pratiques en faveur du développement du vélo,
- contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution,
- coordonner les initiatives ainsi que les projets locaux sur le thème de l'usage de la bicyclette,
- développer des dispositifs incitatifs,
- sensibiliser l'ensemble des acteurs de manière régulière pour une meilleure connaissance et des échanges constructifs,
- sécuriser le stationnement pour inciter les usagers à l'usage du vélo,
- informer l'ensemble des acteurs et créer des synergies.

A. Des objectifs en conformité avec l'Agenda 21

Dans le cadre de sa politique en matière de développement durable, matérialisée par l'adoption de son Agenda 21 en 2013, la ville de Bourg-la-Reine promeut une démarche ambitieuse en matière de développement de la pratique du vélo comme spécifié dans un certain nombre de fiches actions de l'Agenda 21.

• Fiche action n°14 : Sensibiliser les cyclistes et les piétons au respect du code de la route et aux règles de sécurité

L'objectif est de maintenir un bon niveau de sécurité globale et de renforcer la sécurité routière en sensibilisant cyclistes et piétons. Les mesures concrètes ont été définies comme suit :

- o communiquer sur le port des gilets jaunes, des casques et éclairage,
- o lancer une campagne d'affichage sur la sécurité à vélo (affiches, panneaux électroniques, bulletin municipal, site Internet de la Ville),
- organiser des interventions dans les écoles avec organisation de circuits vélos (prévention routière),
- o lors des événements de la ville, distribuer des cadeaux en lien avec la sécurité routière : gilets jaunes et brassards jaunes.
- Fiche action n°19: Mener une étude globale sur le réaménagement de la Place Condorcet et de la Place de la Gare

Lieux d'échanges et de vie, la Place Condorcet et la Place de la Gare font l'objet d'une réflexion pour la création d'un nouveau cœur de ville et d'un pôle d'échanges intermodal. L'idée est de relier ces espaces entre eux, les inscrire dans un parcours agréable qui pourrait se faire par des passages ou voies de liaisons adaptés à la mobilité douce. Ce réaménagement pourra ainsi redynamiser les commerces de proximité, faciliter les déplacements, particulièrement piétons, vélos et bus.

• Fiche action n°42 : Favoriser la pratique du vélo

L'enjeu est de mettre en place des mesures concrètes pour contribuer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, la Ville souhaite favoriser le développement des modes de déplacement doux et notamment du vélo. Pour cela, le développement du réseau de pistes cyclables et la signalétique sont des facteurs clés.

• Fiche action n°43 : Créer de nouvelles zones de stationnement pour vélos

L'enjeu est de mettre en place des mesures concrètes pour contribuer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, la Ville souhaite favoriser le développement des modes de déplacement doux et notamment du vélo. Pour cela, l'offre en terme de stationnement est un facteur clé.

B. Des aménagements pour faciliter l'usage du vélo

1. Infrastructures de stationnement et intermodalité

La Ville souhaite mettre à disposition des Réginaburgiens, lors de l'aménagement de la place de la Gare, un parking à vélos sécurisé afin de les rassurer et redynamiser ainsi l'usage du vélo. Cette mise en place permettrait de favoriser l'utilisation du vélo comme moyen de rabattement vers le RER et ainsi développer également l'intermodalité. La particularité de cet équipement devra intégrer les préconisations suivantes :

- espace situé à proximité immédiate de l'accès à la gare, avec un accès aisé ;
- stationnement en consigne collective sécurisée, équipée si besoin de rack-double étage et d'une vidéo-protection permettant la protection des vélos du vol et des dégradations en consigne;
- signalétique permettant aux voyageurs d'identifier facilement le lieu;
- maintenance régulière assurée, pour des espaces entretenus et bien éclairés.

Cette solution, selon une enquête mené par la SNCF auprès de 3000 usagers dans 20 gares, répond à une attente des voyageurs puisque 52% des voyageurs déclarent pouvoir «certainement» se rendre à la gare à bicyclette si un abri vélo sécurisé est proposé dont 16,5% «très certainement».

En complément, de nouveaux appuis vélos sécurisés seront déployés chaque année, sur la base des propositions faites à travers la concertation citoyenne, afin d'atteindre d'ici 2021, jusqu'à 500 places de stationnement, contre 320 à ce jour.

Les lieux ou équipements en cours de mutation, comme la Place de la Gare, le nouveau CAEL (animation, loisirs, culture) ou encore l'îlot Faïencerie seront des sites privilégiés pour la mise en place de ces nouveaux appuis vélos. D'autres lieux fréquentés pourront également voir la concentration d'appuis vélos augmenter : conservatoire, croisement boulevard Carnot / avenue Galois.

2. Aménagements cyclables : signalétique verticale et horizontale

La Ville souhaite encourager ses habitants à adopter le vélo et faire de son territoire un espace cyclable sécurisé et agréable. Une des clés du succès est la qualité des aménagements cyclables : signalisation verticale, signalisation horizontale et développement des modes de rabattement tel que le tourne-à-droite ou le tout-droit. Ce dispositif donne la possibilité aux utilisateurs du vélo de tourner à droite ou d'aller tout droit, à certains feux tricolores, suivant la configuration du carrefour,

alors que le feu est rouge. Ce déplacement est possible à condition cependant de respecter la priorité accordée aux autres usagers, et en particulier aux piétons.

Les aménagements prévus sont détaillés dans les plans en Annexes :

- Annexe 6 : plan des panneaux « tourne à droite » et « tout droit » manquants,
- Annexe 7: plan de signalisation verticale manquante pour les vélos,
- Annexe 8 : plan des double-sens cyclables, à matérialiser en signalisation horizontale.

3. Services

• Service de location de vélos au public

Dans le cadre du déploiement du dispositif Vélib', une station de vélos en libre-service a été installée au 55, avenue du Général-Leclerc en avril. Une deuxième station est prévue dans le cadre de l'aménagement de la Place de la Gare, en 2020.

Vélib' a joué une rôle majeur dans la promotion du vélo. Outre l'avantage de lever trois freins à la pratique du vélo (stationnement à domicile, vol et maintenance de son vélo personnel), ce mode de transport a totalement renouvelé l'image des cyclistes.

Les villes voisines, Sceaux et Bagneux, s'apprêtent également à accueillir ce dispositif, ce qui créera un maillage cohérent sur le territoire.

• Repair café

En communiquant de manière plus intensive autour du Repair café, la population aura une meilleure connaissance de l'existence de ce service. Ainsi, plus de cyclistes pourront y avoir recours pour la réparation de leur vélo.

• Ridy

D'abord prévu à titre expérimental, le stand itinérant de réparation de vélo proposé par la start-up Ridy, en partenariat avec la RATP, prend désormais ses quartiers à la gare deux fois par mois, à la grande satisfaction des cyclistes. Il importe donc désormais de pérenniser ce partenariat.

• Marquage des vélos

Le plan prévoit également le marquage des vélos afin de lutter contre le vol et le recel, à travers un partenariat entre l'État et le système de marquage Bicycode de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB).

4. Incitation à la pratique du vélo : sensibilisation, formation, communication

La démarche de la Ville en faveur du déploiement des modes de déplacement doux a notamment pour objectif de permettre une meilleure compréhension des enjeux par tous (piétons, cyclistes, automobilistes) et une intégration optimale sur le territoire réginaburgien.

La Ville souhaite donc mettre en place plusieurs actions de sensibilisation et de formation.

• Événement autour de la mobilité douce

Sur la thématique de la mobilité, la Ville a pour ambition de proposer, seule, ou en partenariat avec la Ville de Sceaux, un salon annuel dédié aux nouvelles mobilités, centré sur les nouveautés techniques, les évolutions réglementaires, la mise en place de nouveaux dispositifs, les services aux usagers, une bourse aux vélos, à destination de tous les publics (familles, enfants, PMR, ...).

De plus, une action visant la sécurité de la mobilité à vélo sera proposée régulièrement, lors des actions de sensibilisation, afin d'inciter les usagers au contrôle des organes de sécurité et du bon fonctionnement des vélos.

Cet événement sera également l'occasion de rappeler à tous les usagers (cyclistes, deux roues motorisés, utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel, automobilistes et piétons) la réglementation en vigueur et la place de chacun dans l'espace public.

• Formation remise en selle

La pratique du vélo en ville se développant, il semble pertinent de proposer une formation dédiée pour conforter l'usage personnel ou professionnel. Ce type de formation permet d'accompagner les usagers à la pratique du vélo en milieu urbain, afin de maîtriser les techniques et acquérir la confiance nécessaire pour rouler à vélo en ville en toute sécurité. Cette formation peut se faire également avec des vélos à assistance électrique.

Elle s'adresse à différents types de publics :

- ✓ cyclistes débutants.
- ✓ cyclistes qui n'ont pas l'habitude de rouler en ville,
- ✓ cyclistes qui ont peur de rouler dans le trafic,
- ✓ agents de la ville.

Cette formation permettrait d'aborder les volets suivants :

- ✓ la théorie : révision du Code de la route, rappel des règles de sécurité, le positionnement sur la voirie et dans les ronds-points,...
 - ✓ la pratique en situation, en particulier dans certains points sur la ville (carrefours, ...).

• Concertation régulière

L'aménagement de la ville du futur doit se faire en concertation.

Afin de réajuster les actions selon les retours d'expériences des usagers du vélo, des piétons et des automobilistes, la Ville de Bourg-la-Reine propose la mise en place d'un groupe de travail composé de citoyens, favorisant le dialogue et permettant de trouver ensemble les solutions techniques, prenant en compte la sécurité, le confort des usagers et les évolutions réglementaires.

• Campagne de communication

La communication est un outil indispensable pour accompagner la mise en œuvre du plan vélo. Plusieurs actions seront déployées annuellement :

- une campagne d'affichage dans la ville sur la place des différents usagers et sur la réglementation,
- un jeu concours original pour promouvoir le vélo avec des lots attractifs (en lien avec l'événement annuel),
- la diffusion de 2000 flyers pour accompagner la campagne d'affichage et le jeu concours.
- une valorisation de la campagne sur le site internet de la Ville et les réseaux sociaux,
- une campagne d'emailings à destination du grand public,
- un dossier de presse et des communiqués de presse thématiques.

• Mise en place du « Permis Cycliste enfant »

Le vélo est un véhicule comme les autres. Son conducteur doit obéir aux mêmes règles que les autres conducteurs. Or, c'est dès l'enfance que se fait l'éducation de l'usager de la route et de la rue. Ce permis s'adresse aux élèves de classes de CM2 et aux enfants du même âge en accueils de loisirs.

Réalisé avec le soutien de l'Éducation nationale, le "Permis Cycliste" est à l'initiative de l'association Prévention MAIF, de la Sécurité routière, de l'ADEME, de la Police et de la Gendarmerie nationale de la préfecture de police de Paris.

Grâce à ce dispositif, l'enfant doit pouvoir assurer sa propre sécurité et celle des autres. Cette opération est également l'occasion de sensibiliser les enfants et leur famille à l'impact environnemental des véhicules à moteur et de valoriser le vélo comme un mode de transport doux et bien adapté à certains itinéraires.

L'opération se déroule habituellement en deux temps :

- une phase de sensibilisation des enfants et de leurs parents aux règles indispensables de la circulation à vélo. Elle se déroule en quatre à six séances de 45 minutes chacune. Lors de la première session, chaque enfant se voit remettre son "code du jeune cycliste". À l'issue des sessions de formation, un petit examen permettra aux enfants de se voir remettre, ou non, leur "permis cycliste pour les enfants",
- une remise solennelle du "permis" et d'un gilet à bandes rétroréfléchissantes à chaque enfant pour marquer son engagement à respecter tout au long de sa vie les règles de prudence à vélo.

La Ville pourra accompagner une école par an dans cette démarche.

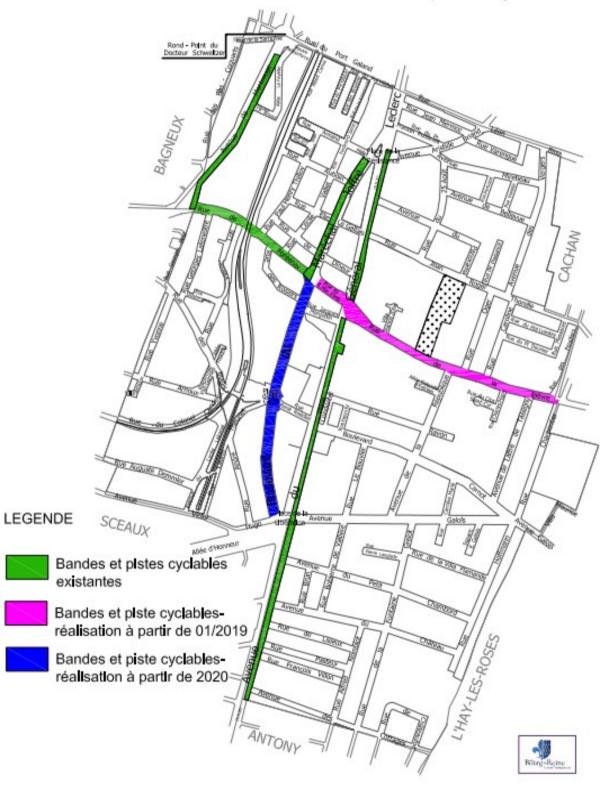
C. Calendrier de déploiement

Année	Action	Remarques	Coût estimé (€)
2018 – 2019 (année 1)	Signalisation verticale selon Annexes 6 et 7	Devis	4 500 €
	Signalisation horizontale selon Annexe 8	Devis	20 100 €
	50 nouveaux appuis vélos (fourniture 240 €TTC et pose 72 €TTC)		16 000 €
	Station Vélib n°1	Ouverture avril 2018	10 000 €
	Campagne de communication à créer		2 500 €
	Permis Cycliste enfant	École 1	2 000 €
TOTAL 1			55 100 €
2019 – 2020 (année 2)	50 nouveaux appuis vélos (fourniture 240 €TTC et pose 72 €TTC)		16 000 €
	Station Vélib n°1		10 000 €
	Formation remise en selle		2 500 €
	Salon de la mobilité douce	Semaine de la mobilité	6 000 €
	Communication en continu		1 500 €
	Permis Cycliste enfant	École 2	2 000 €
TOTAL 2	2 38 000 €		
2020 – 2021 (année 3)	Création abri vélo sécurisé place de la gare		300 000 €
	80 nouveaux appuis vélos (fourniture 240 €TTC et pose 72 €TTC)		25 000 €
	Station Vélib n°1 et 2		20 000 €
	Formation remise en selle		2 500 €
	Salon de la mobilité douce	Semaine de la mobilité	6 000 €
	Communication et jeu concours		3 000 €
	Permis Cycliste enfant	École 3	2 000 €
TOTAL 3			358 500 €

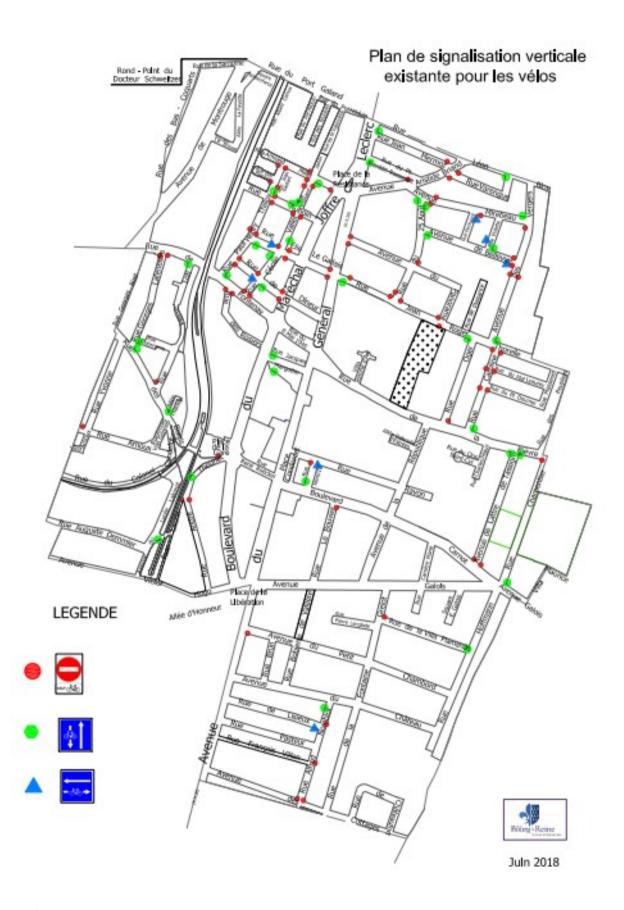
Apaisement de la circulation Stationnement des vélos Services

Annexe 1: plan des bandes et pistes cyclables

Bandes et pistes cyclables

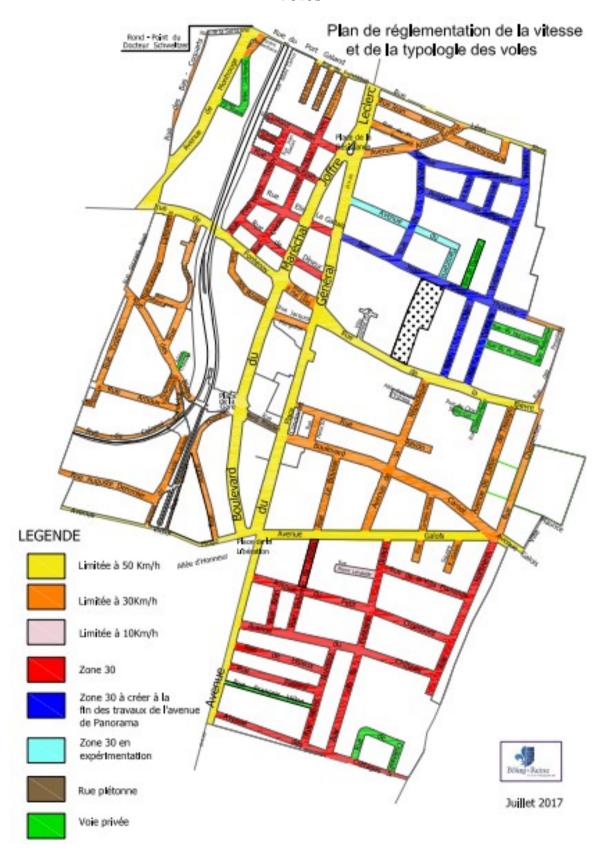


Annexe 2: plan de la signalisation verticale existante pour les vélos

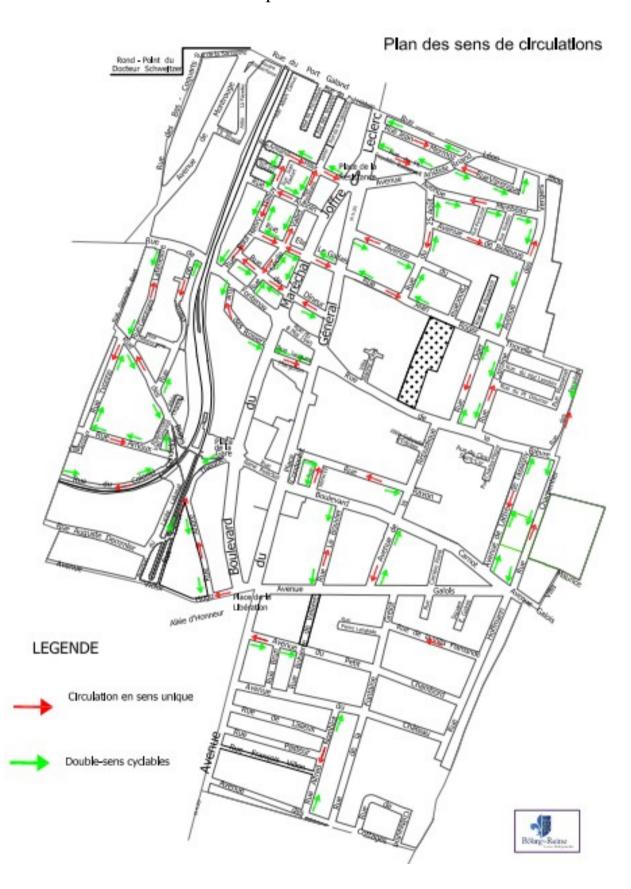


Annexe 3: plan des appuis vélos et des équipements de la ville Plan des Appuis vélos Ville de Bourg-La-Reine LEGENDE Appuls vélos SCEAUX

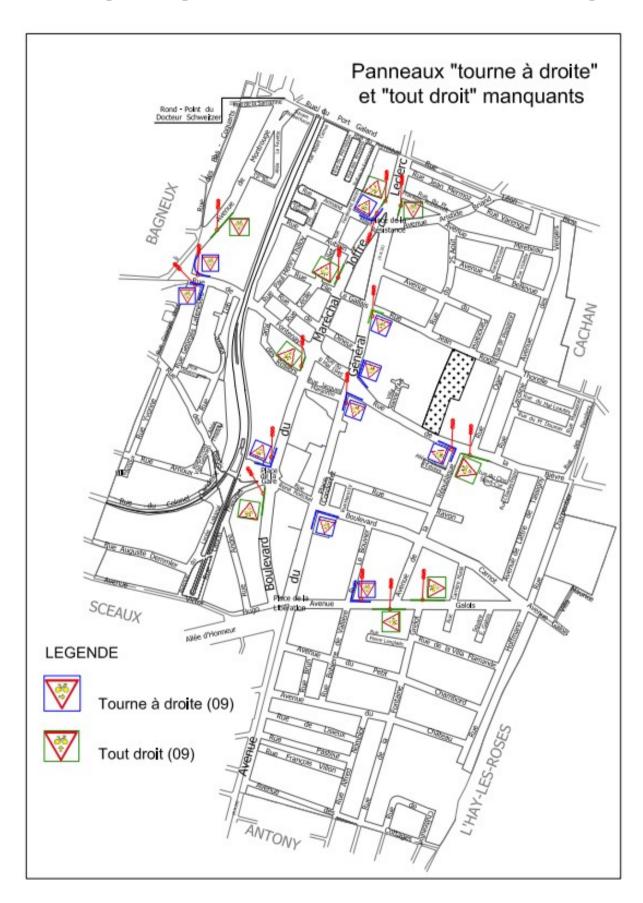
Annexe 4: plan de la réglementation de la vitesse et de la typologie des voies



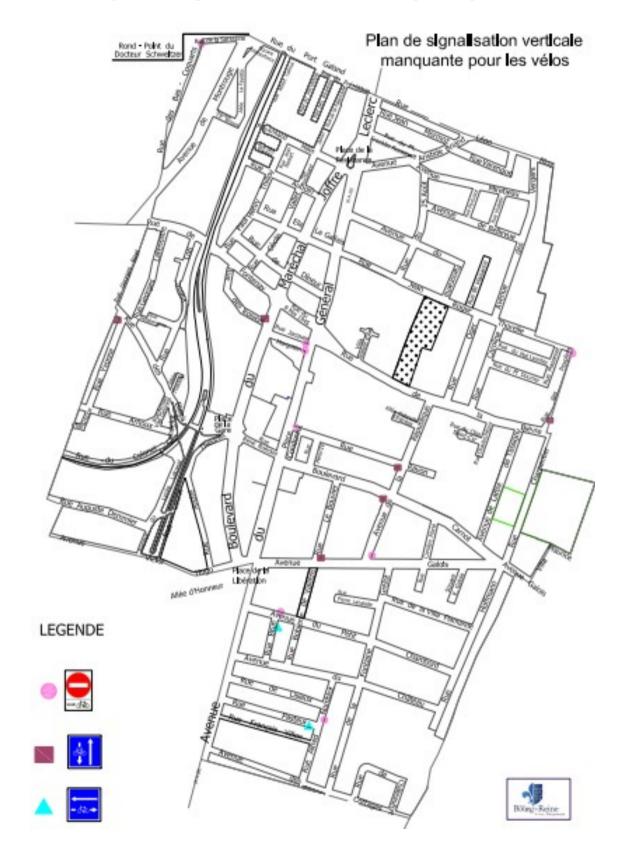
Annexe 5: plan des sens de circulation



Annexe 6: plan des panneaux «tourne à droite» et «tout droit» manquants



Annexe 7: plan de signalisation verticale manquante pour les vélos



Annexe 8: plan des double-sens cyclables

